

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1031****15 octobre 2004****SOMMAIRE**

Anglo Irish Bank World Derivatives, Sicav, Luxembourg . . . . .	49486	Melician S.A., Luxembourg . . . . .	49465
Asset Life, Sicav, Strassen . . . . .	49487	Mora S.A.H., Luxembourg . . . . .	49486
Avaya International Enterprises Limited, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49475	Nedamo Consolidated S.A., Luxembourg . . . . .	49484
BRC, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49452	Oppenheim Prumerica Asset Management, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49442
Brooklyn Bridge Company S.A., Luxembourg . . . . .	49442	Oppenheim Prumerica Asset Management, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49442
Casto S.A., Luxembourg . . . . .	49483	Oppenheim Prumerica Asset Management, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49443
Club Sportif Grevenmacher, A.s.b.l., Grevenmacher . . . . .	49461	Oppenheim Prumerica Asset Management, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49443
Compagnie Générale du Luxembourg Internationale S.A., Luxembourg . . . . .	49480	Oppenheim Prumerica Asset Management, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49444
Debue & Zeimes docteurs en médecine vétérinaire, S.à r.l., Bertrange . . . . .	49470	Oppenheim Prumerica Asset Management, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49445
Elba Trust Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49479	Panteghini B. - Entreprise de Plafonnage, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	49460
Elba Trust Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49479	PEF Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49485
Elba Trust Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49479	Professional Investment Consultant (Europe) S.A., Strassen . . . . .	49478
Elderberry Properties S.A.H., Luxembourg . . . . .	49486	Promark Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49484
EMTS, S.à r.l. . . . .	49451	Restaurant chez Zhang, S.à r.l., Bereldange . . . . .	49468
Emmedue S.A.H., Luxembourg . . . . .	49484	Ridgewell International S.A.H., Luxembourg . . . . .	49483
Galbadis S.A., Luxembourg . . . . .	49461	S.S.V. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49487
Galbadis S.A., Luxembourg . . . . .	49465	Sauber S.A., Luxembourg . . . . .	49460
Gédéon Investments S.A., Luxembourg . . . . .	49476	Société Financière Renaissance S.A.H., Luxembourg . . . . .	49488
Gédéon Investments S.A., Luxembourg . . . . .	49478	Telemade S.A.H., Luxembourg . . . . .	49485
Greva S.A., Luxembourg . . . . .	49444	TF Group Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49488
HSH Nordbank AG Luxembourg Branch, Luxembourg . . . . .	49481	UN.BA.KA S.A., Luxembourg . . . . .	49479
Idea Multimanager Sicav, Luxembourg . . . . .	49481	UN.BA.KA S.A., Luxembourg . . . . .	49479
Impragold, S.à r.l., Wasserbillig . . . . .	49473	Victorlux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49476
ING Index Linked Fund, Sicav, Strassen . . . . .	49488	Vieux Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	49480
Industrial Investments & Participations S.A., Luxembourg . . . . .	49487	Vieux Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	49480
Interportfolio, Sicav, Luxembourg . . . . .	49485	VMS Engineering S.A. . . . .	49473
Invesco Voyager, Sicav, Luxembourg . . . . .	49482	WPP Luxembourg Holdings Two, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49474
Iridium Finances S.A., Luxembourg . . . . .	49483	WPP Luxembourg Holdings Two, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49475
Jongbesch S.C.l., Luxembourg . . . . .	49481	Yours Europe, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49466
Kilmart Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49445		
Lafin S.A., Luxembourg . . . . .	49484		
Maillefer Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49471		
Maillefer Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49473		

**BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.667.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A.

Signatures

Administrateurs

(064873.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 28.878.

Der allgemeine Teil des Verwaltungsreglements für die von der Gesellschaft gemäss Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen in der Form des «fonds commun de placement» aufgelegten und verwalteten Fonds, das in der Fassung vom 29. August 2003 bei der Kanzlei des Luxemburger Bezirksgerichts hinterlegt wurde und dessen Hinterlegung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dem Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, vom 30. September 2003 veröffentlicht wurde, ändert sich wie folgt:

1. Der Name OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l. wird durch OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l. ersetzt.

2. Art. 4 Nr. 2, lit. e), erster Gedankenstrich, letzter Halbsatz wird geändert und lautet neu:

«... besteht (im Oktober 2004 waren dies die Vereinigten Staaten von Amerika, Kanada, die Schweiz, Hong Kong, Japan und Jersey)»

3. Art. 12 Nr. 2 wird geändert und lautet neu:

«... hinterlegt. Ein Hinweis auf die Hinterlegung wird im Mémorial veröffentlicht.»

Vorstehende Änderungen treten mit ihrer Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 15. Oktober 2004 in Kraft.

Erstellt in vierfacher Ausfertigung.

Luxembourg, den 27. September 2004.

OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.

Unterschriften

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV01441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082056.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2004.

---

**OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 28.878.

Das Verwaltungsreglement des nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg als «Fonds Commun de Placement à Compartiments Multiples» errichteten und zum öffentlichen Vertrieb in Luxemburg zugelassen Sondervermögens FCP OP MEDICAL ändert sich wie folgt:

1. Der Name OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., wird durch OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l. ersetzt.

Vorstehende Änderung treten mit ihrer Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, am 15. Oktober 2004 in Kraft.

Erstellt in vierfacher Ausfertigung.

Luxembourg, den 15. September 2004.

OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.

Unterschriften

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV01451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082059.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2004.

---

**OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,**  
 Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet.  
 H. R. Luxemburg B 28.878.

Das Verwaltungsreglement (Besonderer Teil) der nach dem Recht des Grossherzogtums Luxemburg als «Fonds Commun de Placement» errichteten und zum öffentlichen Vertrieb in Luxemburg zugelassenen Sondervermögen

- Best Emerging Markets Concept OP
- Best Europe Concept OP
- Best Global Bond Concept OP
- Best Global Concept OP
- Best Global North America Concept OP
- Best Opportunity Concept OP
- Best Special Bond Concept OP

ändert sich wie folgt:

1. In Satz 1 der Präambel werden die Worte «und vorstehend abgedruckte» gestrichen.
  2. Satz 2, zweiter Halbsatz der Präambel entfällt.
  3. Der Name der Depotbank SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A. wird durch BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. ersetzt.
  4. Art. 16 Satz 1 sowie Art. 16 letzter Absatz entfallen.
  5. Neu eingefügt wird Art. 17 mit folgendem Wortlaut:  
 «Die Anteile sind in Globalzertifikaten verbrieft. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.»
  6. Bisherige Art. 17 bis 21 werden zu Art. 18 bis 22.
  7. Bisheriger Art. 17 Absatz 5 entfällt und wird ersetzt durch folgenden Wortlaut:  
 «Abweichend von Art. 6 Nr. 4 ist zusätzlicher Bewertungstag der 31. Dezember eines jeden Jahres, sofern dieser Tag ein Bankarbeitstag in Luxemburg ist.»
  8. Neu eingefügt wird Art. 18 Absatz 5 mit folgendem Wortlaut:  
 «Verwaltungsgesellschaft und Depotbank können aus den von ihnen vereinnahmten Vergütungen wechselseitig oder an Dritte Bestandspflege- und Serviceprovisionen zahlen; eine Belastung des Fonds mit zusätzlichen Kosten entsteht hierdurch nicht.»
  9. Bisheriger Art. 18 Abs. 5 wird zu Art. 18 Absatz 6.
  10. Bisheriger Art. 18 Absatz 6 entfällt.
- Vorstehende Änderungen treten mit Veröffentlichung des Hinterlegungsvermerks im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 15. Oktober 2004 in Kraft.

Erstellt in vierfacher Ausfertigung.

Luxemburg, den 27. September 2004.

OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l.

Unterschriften

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV01436. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082053.2//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2004.

**OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**  
 Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet.  
 H. R. Luxemburg B 28.878.

Der allgemeine Teil sowie der jeweilige besondere Teil des Verwaltungsreglements folgender nach dem Recht des Grossherzogtums Luxemburg als «Fonds Commun de Placement» errichteten Sondervermögen

- 3 V Invest Swiss Small & Mid Cap
- Aktien D-Flex-Protect
- Balanced Portfolio A 2/08
- Balanced Portfolio B 2/08
- E & L Global Portfolio OP
- OCP International
- OIM EURO AKTIEN
- OIM Portfolio B
- OIM Vermögensaufbau-Fonds
- Oppenheim Bond Global
- Oppenheim Portfolio G
- OPPENHEIM STRUKTUR
- Oppenheim Topic Asian Internet
- Oppenheim Topic Biotechnology
- Oppenheim Topic Telecommunication

Oppenheim VV Aktien Europa  
 Private Banking Rent  
 Threadneedle Aktien Strategie Megatrends  
 TN US-EQUITY PORTFOLIO OP  
 Weisenhorn Amerika  
 Weisenhorn Europa  
 ändert sich wie folgt:

1. Der Name OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., wird durch OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l. ersetzt.

2. Der Name SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBOURG S.A. wird durch BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. ersetzt.

Vorstehende Änderungen treten mit ihrer Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 15. Oktober 2004 in Kraft.

Erstellt in vierfacher Ausfertigung.

Luxemburg, den 15. September 2004.

OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.

Unterschriften

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV01454. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(082061.2//44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2004.

---

**OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 28.878.

Die Verwaltungsreglements der nach dem Recht des Grossherzogtums Luxemburg als «Fonds Commun de Placement» errichteten und zum öffentlichen Vertrieb in Luxemburg zugelassenen Sondervermögen

CC-RENT SELECT OP

FvS PORTFOLIO

SANTANDER

ändern sich jeweils wie folgt:

1. Art. 1 Nr 1, Satz 2, dritter Halbsatz wird geändert und lautet neu:

«... durch die OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend «Verwaltungsgesellschaft» genannt) verwaltet ...»

2. Der Name SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBOURG S.A. wird durch BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. ersetzt.

Vorstehende Änderungen treten mit ihrer Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 15. Oktober 2004 in Kraft.

Erstellt in vierfacher Ausfertigung.

Luxemburg, den 15. September 2004.

OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l.

Unterschriften

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV01452. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(082060.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2004.

---

**GREVA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 82.721.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS09064, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(063481.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

---

**OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 28.878.

Das Verwaltungsreglement des nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg als «Fonds Commun de Placement à Compartiments Multiples» errichteten und zum öffentlichen Vertrieb in Luxemburg zugelassen Sondervermögens OPPENHEIM AKTIEN PROTECT ändert sich wie folgt:

1. Der Name OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., wird durch OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l. ersetzt.

2. Der Name SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A. wird durch BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. ersetzt.

Vorstehende Änderung treten mit ihrer Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, am 15. Oktober 2004 in Kraft.

Erstellt in vierfacher Ausfertigung.

Luxemburg, den 15. September 2004.

OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.

Unterschriften

BANK SAL.OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV01444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082057.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2004.

**KILMART INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxemburg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxemburg B 102.182.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighth day of July.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company GVM PROPERTY INVESTMENTS LIMITED, a limited company duly organized under the laws of Ireland, having its registered office at Golden Vale Co-Operative Mart Limited, Kilmallock, County Limerick, Ireland, duly represented by M<sup>e</sup> Hervé Leclercq, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 7, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, decided to incorporate a limited liability corporation (société à responsabilité limitée), the articles of which it has established as follows:

**Title I: Form - Name - Duration - Registered Office - Purpose**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a company with limited liability (société à responsabilité limitée), under the name of KILMART INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 3. Duration.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Object.** The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in whatever form in any enterprise or any private company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The company may borrow and proceed to the issuance of bonds and debentures within the limits of Law.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## **Title II: Capital - Units**

**Art. 5. Corporate capital.** The corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, all fully paid in.

Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings. The company will recognise only one holder per ordinary unit; in case such a unit is held by more than one person, the persons claiming ownership of that unit will have to name a unique proxy to represent that unit in relation to the company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company.

The company may purchase its own units.

**Art. 6. General meeting of members.** Any regularly constituted meeting of members, which must take place in Luxembourg, of the company shall represent the entire body of members of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the company by an unanimous decision.

The board of managers or the statutory auditor may convene a general meeting.

A member may act at any meeting of members by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax or by e-mail another person who need not be a member.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the meeting, the chairman of the board or two managers.

**Art. 7. Sole member.** If the company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting such general meetings to be held only in Luxembourg.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 8. Transferability of corporate units.** If the company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

**Art. 9. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of a member.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the company to an end.

**Art. 10. Seals.** For no reason and in no case are creditors, legal successors or heirs, allowed to seal assets or documents of the company.

## **Title III: Management**

**Art. 11. Board of managers.** The company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) A manager and two (2) B managers, who need not to be members of the corporation.

The B managers shall be Luxembourg resident managers.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 12. Meetings of the Board of managers.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting, which must be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least forty-eight hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, composed of at least the A manager and one B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. No decision may be taken without the consent of the A manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 13. Minutes of the meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14. Powers of the board of managers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15. Representation of the board of managers.** The company will be bound by the joint signature of two managers, one of which must be the A manager, or the signature of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 16. Responsibility of the managers.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the company. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

#### **Title IV: Supervision**

**Art. 17. Statutory auditor.** The company may be supervised by one or several statutory auditors, who need not be members.

The auditor(s) shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting.

#### **Title V: Accounting year - Allocation of profits**

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 19. Annual accounts - Appropriation of profits.** The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the company.

Out of the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company.

Interim dividends may be distributed, at any time, according to the provisions of the Luxembourg company law and under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the company are not threatened.

#### **Title VI: Winding up - Liquidation**

**Art. 20. Winding up - Liquidation.** In the event of dissolution of the company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **Title VII: General Provisions**

**Art. 21. Applicable law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2004.

*Subscription and payment*

All the units have been entirely subscribed by the company GVM PROPERTY INVESTMENTS LIMITED, prenamed. They have been fully paid up by a payment in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is as of now at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euros).

*Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at three (3).

2) The following person is appointed as A manager:

- Mr Patrick Joseph (called PJ) Buckley, Chief executive, born in Cork (Ireland) on May 3, 1958, residing at 13 Hollymount, Raheen, Limerick, Ireland.

3) The following persons are appointed as B managers:

- Mr Eugène McMahon, bank manager, born in London (United Kingdom) on June 19, 1961 residing at L-1420 Luxembourg, 26, avenue Gaston Diderich;

- Maître Georges Gudenburg, lawyer, born in Luxembourg on November 25, 1964, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Their mandate shall expire at the next annual general meeting approving the accounts for the financial year closed on December 31, 2004.

4) The Corporation shall have its registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing mandatory signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le huit juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société GVM PROPERTY INVESTMENTS LIMITED, une société organisée selon le droit d'Irlande, ayant son siège social à Golden Vale Co-Operative Mart Limited, Kilmallock, County Limerick, Irlande,

dûment représentée par Maître Hervé Leclercq, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 juillet 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de constituer une société à responsabilité limitée, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>: Forme - Nom - Durée - Siège Social - Objet Social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Nom.** Il est constitué par la présente une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée portant la dénomination de KILMART INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être déplacé en tout autre lieu à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

Si des événements politiques ou économiques extraordinaires surviennent ou sont imminents qui pourraient avoir un effet sur le fonctionnement normal du siège social ou sur les moyens de communication usuels entre ce bureau et l'étranger, le siège social pourra être déclaré avoir été transféré à l'étranger de manière provisoire et jusqu'à la complète cessation de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'affectera toutefois pas la nationalité de la société. Une telle déclaration de transfert du siège social sera nécessaire et devra être portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le plus apte à le faire dans de telles circonstances.

La société pourra avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du conseil de gérance.

**Art. 3. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert

par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, obligations et tous autres titres, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses participations.

La société pourra participer à l'établissement au Luxembourg ou à l'étranger et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et lui fournir toute assistance sous forme de prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra contracter des emprunts et émettre des obligations dans les limites de la Loi.

D'une manière générale, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

## **Titre II: Capital social - Parts sociales**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, toutes entièrement libérées.

Chaque part donne droit à un vote dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. La société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de cette part devront nommer un représentant unique pour représenter cette part à l'égard de la société. La société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la société.

La société pourra racheter ses propres parts sociales.

**Art. 6. Assemblée générale des associés.** Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la société, qui devra obligatoirement se tenir au Luxembourg, représentera l'intégralité des associés de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la société.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents ou représentés et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les associés pourront changer la nationalité de la société par une décision prise à l'unanimité.

Le conseil de gérance ou le commissaire aux comptes pourront convoquer une assemblée générale.

Un associé pourra acter à toute assemblée des associés en nommant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou par e-mail une autre personne qui n'a pas à être associé.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les copies ou extraits des procès-verbaux d'une assemblée destinés à être produits judiciairement ou autrement seront signés par le président de l'assemblée, le président du conseil ou deux gérants.

**Art. 7. Associé unique.** Si la société a un associé unique, ce membre unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale qui ne pourra se tenir qu'au Luxembourg.

Les décisions de l'associé unique qui auront été prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont documentés sur un procès-verbal ou établies par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 8. Transfert des parts sociales.** Si la société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la société.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des titulaires de parts sociales représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale soit au conjoint survivant.

**Art. 9. Décès, suspension des droits civils, banqueroute ou faillite d'un associé.** Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la société.

**Art. 10. Sceaux.** Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou des documents de la société.

## **Titre III: Gérance**

**Art. 11. Conseil de gérance.** La société sera administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant de type A et de deux (2) gérants de type B qui n'ont pas besoin d'être associés de la société.

Les gérants de type B devront être résidents luxembourgeois.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

**Art. 12. Réunion du conseil de gérance.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation qui devra obligatoirement être au Luxembourg.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins quarante-huit heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence devra être mentionnée dans la convocation. Cette convocation pourra être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie, ou par e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne seront pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants comprenant au moins le gérant de type A et un gérant de type B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Aucune décision ne pourra être adoptée sans l'accord du gérant de type A.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

**Art. 13. Procès-verbaux des conseils de gérance.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec les intérêts de la société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la société et la représentation de la société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Responsabilité du conseil de gérance.** La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont celle du gérant de type A, ou la signature conjointe de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Responsabilité des gérants.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la société. En tant que mandataires de la société, ils sont responsables de l'exécution correcte de leurs obligations.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 17. Commissaire aux comptes.** La société sera surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaires aux comptes seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaires aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre V: Année comptable - Distribution des bénéfices**

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social de la société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le trente et unième jour de décembre de chaque année.

**Art. 19. Comptes sociaux - allocation des profits.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la société sera affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, dans le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. Ces comptes documentent un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. La décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. Le versement est réalisé lorsque la société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la société ne sont pas menacés.

### **Titre VI: Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution - Liquidation.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Titre VII: Dispositions générales**

**Art. 21. Loi applicable.** Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera ce jour et prendra fin le 31 décembre 2004.

#### *Souscription et paiement*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société GVM PROPERTY INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un paiement en numéraire de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est à partir de maintenant à la libre disposition de la société tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement évalué à EUR 1.500,- (mille cinq cents Euros).

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).

2) La personne suivante est nommée gérant de type A:

- Monsieur Patrick Joseph (dit PJ) Buckley, directeur, né à Cork (Irlande) le 3 mai 1958, demeurant à 13 Hollymount, Raheen, Limerick, Irlande.

3) Les personnes suivantes sont nommées gérants de type B:

- Monsieur Eugène McMahon, gérant de banques, né à Londres (Royaume-Uni) le 19 juin 1961, demeurant à L-1420 Luxembourg, 26, avenue Gaston Diderich;

- Maître Georges Gudenburg, avocat, né à Luxembourg le 25 novembre 1964, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le mandat des gérants prendra fin immédiatement après l'assemblée annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2004.

4) Le siège social est fixé au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, dûment représentée, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Leclercq, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, vol. 144S, fol. 34, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 août 2004.

T. Metzler.

(065745.3/222/394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

### **EMTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 64.070.

Monsieur Kiffeurt Gabriel démissionne du poste de Gérant Administratif à dater du 12 octobre 1999.

Metz, le 12 octobre 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00187. – Reçu 75 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063201.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

**BRC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. BRC S.A.).**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 99.842.

In the year two thousand and four, on the twenty-third of July.  
Before Us, M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BRC S.A. having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 99.842, incorporated pursuant a deed of the undersigned notary on March 2nd, 2004, published in the Mémorial C number 519 of May 18th, 2004.

The meeting is presided by Ms Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg, who appoints as secretary M<sup>e</sup> Lionel Noguera, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M<sup>e</sup> Matthieu Tailandier, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the President declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to increase the corporate capital of the Company by thirty-three million nine hundred fifty-five thousand two hundred thirty-two euros (EUR 33,955,232.-), to raise it from its present amount of thirty-two thousand euros (EUR 32,000.-) to thirty-three million nine hundred eighty-seven thousand two hundred thirty-two euros (EUR 33,987,232.-) by the creation and the issue of one million sixty-one thousand one hundred one (1,061,101) new shares of a par value of thirty-two euros (EUR 32.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total share premium of ten euros (EUR 10.-).

2. Subscription by TINSEL INVESTMENTS INC., a company with registered office at The Bahamas Financial Center, 4th floor, on Shirley and Charlotte Street, Nassau, Bahamas, registered with the Bahamas Company Register under number 3288B, of one million sixty-one thousand one hundred one (1,061,101) new shares and payment by a cash contribution of thirty-three million nine hundred fifty-five thousand two hundred forty-two euros (EUR 33,955,242.-)

3. Granting of discharge to the directors and to the statutory auditor.

4. Transformation of the Company into a limited liability company («Société à Responsabilité Limitée»).

5. Subsequent drawing up of new Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase and transformation.

6. Appointment of managers and of a statutory auditor.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

The proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to this minute.

III) It appears from the attendance list that all the one thousand (1,000) shares, representing the entire share capital of thirty-two thousand euro (32,000.- EUR) are represented at the present meeting.

All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-three million nine hundred fifty-five thousand two hundred thirty-two euros (EUR 33,955,232.-), to raise it from its present amount of thirty-two thousand euros (EUR 32,000.-) to thirty-three million nine hundred eighty-seven thousand two hundred thirty-two euros (EUR 33,987,232.-) by the creation and the issue of one million sixty-one thousand one hundred one (1,061,101) new shares of a par value of thirty-two euros (EUR 32.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total share premium of ten euros (EUR 10.-).

*Subscription*

TINSEL INVESTMENTS INC., a company with registered office at The Bahamas Financial Center, 4th floor, on Shirley and Charlotte Street, Nassau, Bahamas, registered with the Bahamas Company Register under number 3288B, here represented by Ms Chantal Keereman by virtue of a proxy dated July 20, 2004, has declared to subscribe to all of the new shares and to pay them in full, together with a share premium of EUR 10.-, by a cash contribution of thirty-three million nine hundred fifty-five thousand two hundred forty-two euros (EUR 33,955,242.-).

The amount of thirty-three million nine hundred fifty-five thousand two hundred forty-two euros (EUR 33,955,242) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

Full and complete discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the proper performance of their duties until today.

*Third resolution*

The meeting decides to transform the Company into a limited liability company (société à responsabilité limitée) with effect from this day. This transformation does not have as consequence the creation of a new legal personality and it is always the same company who will continue to exist under the same legal personality but in another form, between the holders of the parts hereafter created in replacement of the shares of the «société anonyme» actually transformed and all of those who will become partners afterwards.

As a consequence of this transformation, the meeting resolves the drawing up of new articles of incorporation to be read as follows:

**Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The denomination of the company is BRC, S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the company.

**Title II.- Capital - Parts**

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at thirty-three million nine hundred eighty-seven thousand two hundred thirty-two euros (EUR 33,987,232.-) divided into one million sixty-two thousand one hundred one (1,062,101) parts of thirty-two euros (EUR 32.-) each. The share premium amounts to ten euros (EUR 10.-).

**Art. 8.** Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

**Title III.- Management**

**Art. 10.** The company is managed by a board of managers comprising at least three members, whether participants or not. At least one of these members shall be designated as a category «A» manager, the others being designated as category «B» managers.

The managers are appointed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

Their term and remuneration is fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

I. he resigns his office by notice to the company, or

II. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,

III. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

IV. he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

**Art. 11.** The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented by virtue of a proxy. Representation may only occur by virtue of a proxy meeting all of the following conditions:

- a proxy may only be given in respect of a specific meeting of the board of managers; and
- such proxy must be in writing and it must reproduce the agenda of such meeting; and
- the proxyholder must be a manager.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

**Art. 12.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

The board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

**Art. 13.** The company will be bound in any circumstances, except regarding matters provided under article 14, by the single signature of any manager, from whatever category, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the manager(s) pursuant to the present articles of incorporation.

**Art. 14.** The company may only decide on the matters listed below through a resolution of the board of managers. The approval of a resolution of the board of managers on those matters will require the affirmative vote of all category «A» members of the board of managers:

(a) Acquisition, alienation, assignment, transfer, encumbrance or disposition of real estate, for any reason, by the company, as well as any grant by the company of security or guarantees of any nature for its own or third parties' obligations in any amount (including without limitation the grant of personal guarantees such as *aval* and *fiança*), and any consent of the company, as may be required in its capacity as shareholder or director, to the entering into such transaction by any company controlled, directly or indirectly, by the company («Controlled Company»);

(b) Assumption of any financings or loans;

(c) The entering into, change to, or termination of, any contract, agreement or transaction of any nature related to the company that, in a single transaction or series of related transactions carried out over a period of 12 (twelve) successive months, involves a total amount greater than 1% (one percent) of the net asset value of the company;

(d) Any consent of the company, as may be required in its capacity as shareholder or director, as to the entering into, change to, or termination of, any contract, agreement or transaction of any nature between any Controlled Company, on one side, and, on the other, (i) any company or other type of institution that is directly or indirectly controlled by the Controlled Company in question; or (ii) any company or other type of institution that directly or indirectly controls or participates in the control of the Controlled Company in question; or (iii) any company or other type of institution that is directly or indirectly controlled by the same company(ies) and/or other type(s) of institution that control(s) the Controlled Company in question;

(e) Nomination of the officer(s) or representative(s) who shall represent the company and/or any consent of the company, as may be required in its capacity as shareholder or director, to the nomination of an Officer or representative by any Controlled Companies (i) at shareholder's meetings, quotaholder's meetings and/or in amendments to the articles of Incorporation of any of its respective controlled companies and/or the successors of such controlled companies, as well as (ii) in any other act or instrument executed by the company and/or by any of the Controlled Companies in their capacity as partner, shareholder, quotaholder, consortium member or holder of any participation or economic or institutional interest in other companies, institutions or undertakings;

(f) Participation by the company and/or any consent of the company, as may be required in its capacity as shareholder or director, to the participation of any Controlled Company in other new or existing companies, institutions or undertakings in Brazil, Luxembourg or abroad, as partner, shareholder, quotaholder, consortium member or holder of any participation or economic or institutional interest, including participation in shareholders' agreements, quotaholders' agreements, consortia, joint ventures, investment agreements or any other type of agreement of incorporation and/or institutional participation.

**Art. 15.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers.

It may also commit the management of certain affairs of the company or of a special branch to one or more persons who are not managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether participants or not.

**Art. 16.** Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 17.** The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

#### **Title V.- General meeting of participants**

**Art. 18.** The sole participant shall exercise all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five participants, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title VI.- Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 19.** The financial year of the company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

**Art. 20.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

#### **Title VII.- Liquidation - Dissolution**

**Art. 21.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

#### **Title VIII.- Varia**

**Art. 22.** The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

##### *Parts*

The articles of association of the company having been established as aforesaid, all parts of the company are attributed to the sole partner, TINSEL INVESTMENTS INC., prenamed.

##### *Extraordinary general meeting*

The sole partner, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of managers is fixed at five (5) and the number of statutory auditors at one (1).

2) The following are appointed category «A» managers:

\* Jorge Paulo Lemann, Brazilian citizen, born in the City of Rio de Janeiro, RJ, Brazil, on August 26, 1939, economist, having his professional residence Av. Brigadeiro Faria Lima nr. 3729, 7th. floor (part), in the city of São Paulo;

\* Carlos Alberto Da Veiga Sicupira, Brazilian citizen, born in the City of Rio de Janeiro, RJ, Brazil, on May 1st, 1948, company director, having his professional residence at Av. Brigadeiro Faria Lima nr. 3729, 7th. floor (part), in the city of São Paulo;

\* Marcel Herrmann Telles, Brazilian citizen, born in the City of Rio de Janeiro, RJ, Brazil, on February 23, 1950, economist, having his professional residence at Av. Brigadeiro Faria Lima nr. 3729, 7th. floor (part), in the city of São Paulo;

3) The following are appointed category «B» managers:

\* Roberto Moses Thompson Motta, Brazilian citizen, born in the City of Rio de Janeiro, RJ, Brazil, on November 6, 1957, company director, having his professional residence at Av. Brigadeiro Faria Lima nr. 3729, 7th. floor (part), in the city of São Paulo;

\* Alex Schmitt, Luxembourg citizen, born in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on March 24, 1953, attorney-at-law, having his professional residence at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

4) Has been appointed statutory auditor:

\* Mr Marcel Stephany, expert-comptable, born in Luxembourg on September 4, 1951, resident at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

5) The managers' and statutory auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010, unless they previously resign or are revoked.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three hundred fifty thousand euros (EUR 350,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRC S.A., ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.842, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 519 du 18 mai 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Lionel Noguera, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Maître Matthieu Taillandier, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente-trois millions neuf cent cinquante-cinq mille deux cent trente-deux euros (EUR 33.955.232,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à trente-trois millions neuf cent quatre-vingt-sept mille deux cent trente-deux euros (EUR 33.987.232,-) par la création et l'émission de un million soixante et un mille cent une (1.061.101) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une prime d'émission totale de dix euros (EUR 10,-).

2. Souscription des un million soixante et un mille cent une (1.061.101) actions nouvelles par TINSEL INVESTMENTS INC., ayant son siège social à The Bahamas Financial Center, 4th floor, Shirley and Charlotte Street, Nassau, Bahamas, et libération de ces actions par paiement en numéraire de trente-trois millions neuf cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-deux euros (EUR 33.955.242,-).

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Changement de la forme de la Société de Société Anonyme en Société à Responsabilité Limitée.

5. Modification des statuts de la Société afin de refléter le changement de forme et l'augmentation de capital envisagés.

6. Election de gérants.

II) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée.

Que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été valablement convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée.

Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-trois millions neuf cent cinquante-cinq mille deux cent trente-deux euros (EUR 33.955.232,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à trente-trois millions neuf cent quatre-vingt-sept mille deux cent trente-deux euros (EUR 33.987.232,-) par la création et l'émission de un million soixante et un mille cent une (1.061.101) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une prime d'émission totale de dix euros (EUR 10,-).

*Souscription*

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par TINSEL INVESTMENTS INC, ayant son siège social à The Bahamas Financial Center, 4th floor, Shirley and Charlotte Street, Nassau, Bahamas, enregistrée au registre des sociétés des Bahamas sous le numéro 3288B, ici représentée par Mme Chantal Keereman, préqualifiée, en vertu d'une procuration don-

née le 20 juillet 2004, et libérées ensemble avec une prime d'émission de EUR 10,- par un apport en numéraire de trente-trois millions neuf cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-deux euros (EUR 33.955.242,-).

La somme de trente-trois millions neuf cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-deux euros (EUR 33.955.242) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Deuxième résolution*

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la forme de la Société en Société à Responsabilité Limitée avec effet à compter de ce jour.

Cette transformation n'entraînera pas la création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui, sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées en remplacement des actions de la société anonyme actuellement transformée et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite.

A la suite de cette transformation, les associés décident d'adopter de nouveaux statuts qui auront la teneur suivante:

### **Titre 1<sup>er</sup>: Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est BRC, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

### **Titre II: Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à trente-trois millions neuf cent quatre-vingt-sept mille deux cent trente-deux euros (EUR 33.987.232,-) divisé en un million soixante-deux mille cent une (1.062.101) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune. La prime d'émission s'élève à dix euros (EUR 10,-).

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III: Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non. L'un de ces membres au moins sera désigné comme gérant de catégorie «A», les autres étant désignés comme gérants de catégorie «B».

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et sont révoqués par eux à tout moment.

Les émoluments des gérants et la durée de leurs mandats sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 11.** Le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. La représentation n'est possible que si le mandataire est un gérant, agissant en vertu d'une procuration écrite donnée spécialement pour une réunion déterminée du conseil de gérance, et reprenant l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration pour laquelle elle est établie.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit conseil aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est lancé de Luxembourg.

**Art. 12.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut payer des acomptes sur dividendes à la condition qu'un état comptable soit établi et fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

**Art. 13.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances, sauf en ce qui concerne les opérations visées à l'article 14, par la seule signature d'un gérant, de quelque catégorie qu'il soit, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil de gérance conformément aux présents statuts.

**Art. 14.** Les actes suivants devront être approuvés par une résolution du conseil de gérance. Une telle résolution ne sera approuvée que par le vote positif de tous les gérants de catégorie «A»:

(a) Achat, aliénation, cession, transfert, hypothèque ou disposition de biens immobiliers, pour quelque raison que ce soit, par la société, ainsi que l'octroi par la société de sûretés ou garanties de toute nature pour l'exécution des obligations de la société ou de tiers quel qu'en soit le montant (en ce comprises sans limitation les sûretés personnelles), et tout consentement de la société, en qualité d'actionnaire ou d'administrateur, à la conclusion d'une telle transaction par toute société dont elle a directement ou indirectement le contrôle (ci-après une «Société Contrôlée»);

(b) Emprunts, acceptation de dettes;

(c) Conclusion, modification, résiliation de tout contrat, accord ou transaction de toute nature auquel la société est partie, qui en une seule opération ou une série de plusieurs opérations liées effectuées sur une période de douze (12) mois consécutifs porte sur un montant total supérieur à un pour cent (1%) de l'actif net de la société;

(d) Consentement de la société, en qualité d'actionnaire ou d'administrateur, à la conclusion, modification, résiliation par une Société Contrôlée de tout contrat, accord ou transaction de toute nature avec (i) une société ou entité directement ou indirectement contrôlée par la Société Contrôlée en cause, (ii) une société ou entité qui contrôle directement ou indirectement la Société Contrôlée en cause, ou (iii) une société ou entité qui est directement ou indirectement contrôlée par les mêmes sociétés ou entités qui contrôlent la Société Contrôlée en cause;

(e) Désignation des mandataires qui représenteront la société, et/ou tout consentement de la société, en qualité d'actionnaire ou d'administrateur, à la désignation de tels mandataires par des Sociétés Contrôlées (i) lors d'assemblées générales ordinaires ou extraordinaires et/ou dans les modifications statutaires des sociétés dont elles ont le contrôle respectif, et/ou pour (ii) tout autre acte ou instrument conclu par la société ou par une Société Contrôlée en sa capacité d'associé, actionnaire, membre d'un groupement, ou détenteur de toute participation ou intérêt dans d'autres sociétés, entités ou entreprises;

(f) Participation par la société et/ou tout consentement de la société, en qualité d'actionnaire ou d'administrateur, à la participation par des Sociétés Contrôlées dans des sociétés, entités ou entreprises nouvelles au Brésil, au Luxembourg ou ailleurs, comme associé, actionnaire, membre d'un groupement, ou détenteur de toute participation ou intérêt dans d'autres sociétés, entités ou entreprises, en ce compris la conclusion de pactes d'actionnaires, accords d'exploitation en commun («joint ventures»), accords d'investissement, ou tout autre type de contrat de constitution et/ou de participation.

**Art. 15.** Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants.

Il peut aussi confier la gestion de certaines activités de la société ou d'une branche spéciale de celle-ci à un ou plusieurs personnes autres que des gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ni associés.

**Art. 16.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 17.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'associé unique ou, selon les cas, l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat.

#### **Titre IV: Assemblée générale des associés**

**Art. 18.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V: Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

#### **Titre VI: Liquidation - Dissolution**

**Art. 21.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

#### **Titre VII: Dispositions générales**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Parts sociales*

Les statuts de la société ayant ainsi été adoptés, toutes les parts de la société sont attribuées à l'associé unique, TINSEL INVESTMENTS INC, préqualifié.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).

2) Ont été appelés aux fonctions de gérants de catégorie «A»:

- Jorge Paulo Lemann, de nationalité brésilienne, né à Rio de Janeiro, RJ, Brésil, le 26 août 1939, économiste, ayant sa résidence professionnelle Av. Brigadeiro Faria Lima nr. 3729, 7th. floor (part), à São Paulo;

- Carlos Alberto Da Veiga Sicupira, de nationalité brésilienne, né à Rio de Janeiro, RJ, Brésil, le 1<sup>er</sup> Mai 1948, administrateur de société, ayant sa résidence professionnelle Av. Brigadeiro Faria Lima nr. 3729, 7th. floor (part), à São Paulo;

- Marcel Herrmann Telles, de nationalité brésilienne, né à Rio de Janeiro, RJ, Brésil, le 23 février 1950, économiste, ayant sa résidence professionnelle Av. Brigadeiro Faria Lima nr. 3729, 7th. floor (part), à São Paulo.

3) Ont été appelés aux fonctions de gérants de catégorie «B»:

- Roberto Moses Thompson Motta, de nationalité brésilienne, né à Rio de Janeiro, RJ, Brésil, le 6 novembre 1957, administrateur de société, ayant sa résidence professionnelle Av. Brigadeiro Faria Lima nr. 3729, 7th. floor (part), à São Paulo;

- Alex Schmitt, de nationalité luxembourgeoise, né à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 24 mars 1953, avocat à la Cour, ayant sa résidence professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

4) A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Marcel Stephany, expert-comptable, né à Luxembourg le 4 septembre 1951, résident au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

5) Le mandat des gérants et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires de 2010, sauf révocation ou démission antérieure.

#### Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Keereman, Noguera, Taillandier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 69, case 8. – Reçu 339.552,42 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 août 2004.

P. Bettingen.

(065774.3/202/516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

---

#### **SAUBER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 59.661.

—

#### *Assemblée Générale du 16 mars 2004 à 10.00 heures*

Présents: Olivier Noé 90 actions et Hacene Rebouh, 10 actions, représentant l'universalité des actions, Joëlle Wurth, invitée.

Président: O. Noé

Secrétaire: Joëlle Wurth

Scrutateur: H. Rebouh

#### *Résolutions*

L'AG accepte la démission des administrateurs Patricia Hauwel, Pierre Habsch et de l'administrateur-délégué NOMADE DIFFUSION, S.à r.l., représentée par son gérant Marc Bossard.

L'AG donne décharge aux administrateurs pour leur gestion.

L'AG décide de déménager le siège social au 24, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

L'AG décide de nommer Monsieur Olivier Noé, né le 3 mars 1960 à Paris 16<sup>ème</sup>, demeurant à 15 - Berkeley Road, Dublin 7 - Irlande comme administrateur-délégué et Monsieur Hacene Rebouh, né le 24 avril 1962 à Marseille et domicilié 31-47, boulevard Louis Guichoux à Marseille 14<sup>e</sup>, tous deux de nationalité française.

L'AG mandate Madame Joëlle Wurth, comptable, pour préparer tous éléments administratifs et comptables en rapport avec les décisions de cette AG.

Les décisions sont prises à l'unanimité.

L'AG est levée à 10.15 heures.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056385.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

#### **PANTEGHINI B. - ENTREPRISE DE PLAFONNAGE,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4263 Esch-sur-Alzette, 11, rue St. Nicolas.

R. C. Luxembourg B 72.985.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour le gérant

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

Signature

(065470.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**CLUB SPORTIF GREVENMACHER, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6726 Grevenmacher, Rue du Stade, Stade Op Flohr.

R. C. Luxembourg F 382.

**Art. 14.** L'assemblée générale est l'organe souverain de l'association et elle se compose de tous les membres ayant acquitté les cotisations annuelles et qui jouissent seuls du droit de vote.

A changer par:

«**Art. 14.** A partir de l'année 2004, l'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.»

**Art. 14bis.** L'assemblée générale est l'organe souverain de l'association et elle se compose de tous les membres ayant acquitté les cotisations annuelles et qui jouissent seuls du droit de vote.»

**Art. 16.** L'assemblée générale est ordinaire ou extraordinaire.

L'assemblée générale ordinaire ou annuelle se tient chaque année entre le 15 juillet et le 15 août à Grevenmacher, à l'endroit, au jour et à l'heure désignés par le conseil d'administration.

A changer par:

«**Art. 16.** L'assemblée générale est ordinaire ou extraordinaire.

A partir de l'année 2004, l'assemblée générale ordinaire ou annuelle se tient à chaque année dans le courant du premier trimestre de l'année en cours à Grevenmacher, à l'endroit, au jour et à l'heure désignés par le conseil d'administration.»

A ajouter après le chapitre «C. Les réviseurs de caisse....»

**D. Service de sécurité**

**Art. 34.** Le CLUB SPORTIF GREVENMACHER dispose d'un service de sécurité interne pour ses propres besoins à l'occasion des rencontres de football nationales et internationales. Le service de sécurité exerce ses fonctions sous la tutelle du conseil d'administration.

**Art. 34.** L'assemblée générale....

A changer par:

**Art. 35.***Le Conseil d'administration*

F. Zanen / P. Mersch / G. Fusenig / N. Stoltz / M. Clemens

*Président / Vice-Président / Vice-Président / Secrétaire / Caissier*

N. Angelsberg / M. Huss / R. Huss / H. Streng / G. Thiel

*Assesseurs*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07293. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(060660.2//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**GALBADIS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.615.

In the year two thousand and four, on the twenty-third day of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme GALBADIS S.A. (the «Corporation») having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 26th March, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 669 of 30th June 2004.

The meeting begins at 11.15 a.m. and is presided over by Mr Manuel Frias, director, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Santer, master at law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Pierre Stemper, private employee, residing in Reichlange.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Increase of the authorised issued share capital of the Corporation from currently ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to ninety million Euro (EUR 90,000,000.-) consisting in nine million (9,000,000) registered shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.

2. Consequent amendment of the article 5 of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 32,500.-) consisting of three thousand two hundred fifty (3,250) registered shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.

The authorised capital of the Corporation is set at ninety million Euro (EUR 90,000,000.-) consisting of nine million (9,000,000) registered shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share. Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised share capital.

Out of the authorised share capital, eighty million Euro (EUR 80,000,000.-) consisting of eight million registered shares shall be reserved for the issue of a maximum of eight million (8,000,000) registered shares with respect to eight million (8,000,000) convertible redeemable zero coupon subordinated notes in one or more issues on the basis of 1 registered share for 1 convertible redeemable zero coupon subordinated note.

For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated in the preceding paragraph.

In addition the board of directors or its delegate(s) may also, within the limits of the authorised capital and the provisions of these articles of incorporation, issue shares against cash but always reserving the preferential subscription right of existing shareholders. Without prejudice to the preceding paragraphs, shares to be subscribed for in cash, shall be offered on a preemptive basis to the shareholders in proportion of the capital represented by their shares. The right to subscribe may be exercised within a period determined by the board of directors, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period, and no restrictions may be imposed on such transferability.

Subject to the preceding paragraphs, the board of directors or its delegate(s) duly appointed by the board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

In case of any additional authorised capital and/or any subsequently renewed authorised capital, the holders of shares shall be entitled to preemptive rights with respect to shares to be issued, unless waived by the general meeting of shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

The authorised and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of incorporation.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law.»

3. Acknowledgement of a report by the board of directors concerning the price, if any, at which the shares of the Corporation may be issued, such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders.

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to increase the Corporation's authorised share capital from currently ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to ninety million Euro (EUR 90,000,000.-) consisting in nine million (9,000,000) registered shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.

*Second resolution*

The meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 32,500.-) consisting of three thousand two hundred fifty (3,250) registered shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.

The authorised capital of the Corporation is set at ninety million Euro (EUR 90,000,000.-) consisting of nine million (9,000,000) registered shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share. Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised share capital.

Out of the authorised share capital, eighty million Euro (EUR 80,000,000.-) consisting of eight million registered shares shall be reserved for the issue of a maximum of eight million (8,000,000) registered shares with respect to eight million (8,000,000) convertible redeemable zero coupon subordinated notes in one or more issues on the basis of 1 registered share for 1 convertible redeemable zero coupon subordinated note.

For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated in the preceding paragraph.

In addition the board of directors or its delegate(s) may also, within the limits of the authorised capital and the provisions of these articles of incorporation, issue shares against cash but always reserving the preferential subscription right of existing shareholders. Without prejudice to the preceding paragraphs, shares to be subscribed for in cash, shall be offered on a preemptive basis to the shareholders in proportion of the capital represented by their shares. The right to subscribe may be exercised within a period determined by the board of directors, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period, and no restrictions may be imposed on such transferability.

Subject to the preceding paragraphs, the board of directors or its delegate(s) duly appointed by the board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

In case of any additional authorised capital and/or any subsequently renewed authorised capital, the holders of shares shall be entitled to preemptive rights with respect to shares to be issued, unless waived by the general meeting of shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

The authorised and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of incorporation.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law.»

#### *Third resolution*

The meeting acknowledged a report by the board of directors, drafted in accordance with article 32-3(5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, concerning the price if any at which shares in the Corporation may be issued, if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 11.30 a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GALBADIS S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 669 du 30 juin 2004.

La séance est ouverte à onze heures quinze, et est présidée par Monsieur Manuel Frias, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Santer, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre Stemper, employé privé, demeurant à Reichlange.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que l'entièreté du capital social est représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires déclarent qu'ils ont été informés de manière satisfaisante du contenu de l'ordre du jour de sorte que cette assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour déterminés ci-après:

1. Augmentation du capital social autorisé de la Société d'actuellement dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-) à quatre-vingt-dix millions d'Euros (EUR 90.000.000,-) représenté par neuf millions (9.000.000) d'actions nominatives d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille cinq cents Euros (EUR 32.500,-) représenté par trois mille deux cent-cinquante (3.250) actions nominatives d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital social autorisé est fixé à quatre-vingt-dix millions d'Euros (EUR 90.000.000,-) représenté par neuf millions (9.000.000) d'actions nominatives d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune. Toutes les actions autorisées mais non-émises seront prescrites cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié actant la résolution des actionnaires relative au capital autorisé.

Du capital autorisé, quatre-vingts millions d'Euros (EUR 80.000.000,-) représenté par huit millions (8.000.000) d'actions nominatives seront réservés pour l'émission d'un maximum de huit millions (8.000.000) d'actions nominatives pour

huit millions (8.000.000) obligations zéro coupons, convertibles, rachetables et subordonnées en une ou plusieurs émissions sur base d'une (1) action nominative pour une (1) obligation zéro coupon convertible, rachetable et subordonnée.

Afin d'éviter le moindre doute, les actionnaires renoncent expressément à leur droit préférentiel de souscription qu'ils peuvent avoir au regard des émissions des actions décrites dans le paragraphe précédent.

En outre, le conseil d'administration et/ou des délégués peuvent également, dans les limites du capital autorisé et des dispositions des présents statuts, émettre des actions en contrepartie d'espèces, toujours sous réserve du droit préférentiel de souscription appartenant aux actionnaires existants.

Sans préjudice des paragraphes précédents, les actions à souscrire en espèces, seront offertes aux actionnaires sur une base préemptive proportionnellement à la partie du capital représenté par leurs actions. Le droit de souscrire peut être exercé pendant une période déterminée par le conseil d'administration qui ne pourra pas être inférieure à trente (30) jours à partir de la date de la période de souscription, qui sera notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscription sera transférable pendant la période de souscription et aucune restriction ne peut être imposée concernant la transférabilité.

Sous réserve des paragraphes précédents le conseil d'administration ou ses délégués qui ont été dûment désignés par le conseil, peuvent de temps en temps émettre des actions à partir du capital autorisé à tel moment et en de tels termes et conditions, y inclus le prix d'émission, que le conseil ou son/ses délégué(s) peuvent arrêter selon leur seule appréciation.

En cas de capital autorisé supplémentaire et/ou tout renouvellement subséquent du capital autorisé, les titulaires d'actions auront un droit de préemption concernant les actions qui seront émises, sauf renonciation par l'assemblée générale des actionnaires.

Une augmentation de capital endéans les limites du capital autorisé sera actée par voie notariée, à la demande du conseil d'administration ou de son/ses délégué(s) sur présentation des documents prouvant les souscriptions et les paiements.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires adoptée comme pour une modification des statuts.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre mentionnera le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les montants payés pour chaque action, et le transfert des actions ainsi que les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert satisfaisant la Société.

Dans les limites prévues par la loi, la Société peut racheter ses propres actions.»

3. Reconnaissance d'un rapport établi par le conseil d'administration concernant le prix, s'il y en a, auquel les actions de la Société peuvent être émises, ces émissions se faisant sans réserver aux actionnaires existant leur droit préférentiel de souscription.

Après que ce qui précède ait été approuvé, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social autorisé de la Société d'actuellement dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-) à quatre-vingt-dix millions d'Euros (EUR 90.000.000,-) représenté par neuf millions (9.000.000) d'actions nominatives d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille cinq cents Euros (EUR 32.500,-) représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) actions nominatives d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital social autorisé est fixé à quatre-vingt-dix millions d'Euros (EUR 90.000.000,-) représenté par neuf millions (9.000.000) d'actions nominatives d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune. Toutes les actions autorisées mais non-émises seront prescrites cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié actant la résolution des actionnaires relative au capital autorisé.

Du capital autorisé, quatre-vingts millions d'Euros (EUR 80.000.000,-) représenté par huit millions (8.000.000) d'actions nominatives seront réservés pour l'émission d'un maximum de huit millions (8.000.000) d'actions nominatives pour huit millions (8.000.000) obligations zéro coupons, convertibles, rachetables et subordonnées en une ou plusieurs émissions sur base d'une (1) action nominative pour une (1) obligation zéro coupon convertible, rachetable et subordonnée.

Afin d'éviter le moindre doute, les actionnaires renoncent expressément à leur droit préférentiel de souscription qu'ils peuvent avoir au regard des émissions des actions décrites dans le paragraphe précédent.

En outre, le conseil d'administration et/ou des délégués peuvent également, dans les limites du capital autorisé et des dispositions des présents statuts, émettre des actions en contrepartie d'espèces, toujours sous réserve du droit préférentiel de souscription appartenant aux actionnaires existants.

Sans préjudice des paragraphes précédents, les actions à souscrire en espèces, seront offertes aux actionnaires sur une base préemptive proportionnellement à la partie du capital représenté par leurs actions. Le droit de souscrire peut être exercé pendant une période déterminée par le conseil d'administration qui ne pourra pas être inférieure à trente (30) jours à partir de la date de la période de souscription, qui sera notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscription sera transférable pendant la période de souscription et aucune restriction ne peut être imposée concernant la transférabilité.

Sous réserve des paragraphes précédents le conseil d'administration ou ses délégués qui ont été dûment désignés par le conseil, peuvent de temps en temps émettre des actions à partir du capital autorisé à tel moment et en de tels termes

et conditions, y inclus le prix d'émission, que le conseil ou son/ses délégué(s) peuvent arrêter selon leur seule appréciation.

En cas de capital autorisé supplémentaire et/ou tout renouvellement subséquent du capital autorisé, les titulaires d'actions auront un droit de préemption concernant les actions qui seront émises, sauf renonciation par l'assemblée générale des actionnaires.

Une augmentation de capital endéans les limites du capital autorisé sera actée par voie notariée, à la demande du conseil d'administration ou de son/ses délégué(s) sur présentation des documents prouvant les souscriptions et les paiements.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires adoptée comme pour une modification des statuts.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre mentionnera le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les montants payés pour chaque action, et le transfert des actions ainsi que les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert satisfaisant la Société.

Dans les limites prévues par la loi, la Société peut racheter ses propres actions.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée a pris acte d'un rapport établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par le conseil d'administration concernant le prix, s'il y en a, auquel les actions de la Société peuvent être émises, ces émissions se faisant sans réserver aux actionnaires existant leur droit préférentiel de souscription.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Frias, P. Santer, P. Stemper, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, vol. 144S, fol. 55, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

A. Schwachtgen.

(066043.3/230/255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

#### **GALBADIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 100.615.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 954 du 23 juillet 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(066044.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

#### **MELICIAN S.A., Société Anonyme, (anc. EX-AGROCHIMIE).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 62.554.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 2004  
Résolution unique*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01293. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065439.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**YOURS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. GARO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 95.118.

In the year two thousand four, on the twenty-eight of July.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared

Mr Tomasz Gudzowaty, company director, residing in Wierzynskiego 2, 01-687 Warsaw, Poland,  
here represented by Mr Maciej Jamka, attorney, residing in Warsaw,  
by virtue of a proxy established in Warsaw, on July 21, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of GARO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on August 1, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C number 922 of September 9, 2003;
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of one million six hundred and eighty-five thousand five hundred United States Dollars (1,685,500.- USD) to bring it from its present amount of fourteen thousand five hundred United States Dollars (14,500.- USD) to one million seven hundred thousand United States Dollars (1,700,000.- USD) by the issuing of sixteen thousand eight hundred and fifty-five (16,855) new shares of one hundred United Dollars (100.- USD) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the sole shareholder, prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe for the sixteen thousand eight hundred and fifty-five (16,855) new shares and to have them fully paid up as follows:

1) by contribution in kind of 17,940 shares of a fair market value of 293.86 PLN per share representing PLN 5,271,848.4 i.e. 99.67% of the capital of the Polish company YOURS PHOTOGRAPHY Sp. z.o.o, with registered office at Gdanska 51, 01-691, Warsaw, Poland, representing an equivalent amount of one million four hundred and fifty-four thousand sixty-two point thirty-three United States Dollars (USD 1,454,062.33) at the rate of exchange of PLN 3.6256 for USD 1.00 prevailing on July 21, 2004.

It results from a certificate of the managing director of YOURS PHOTOGRAPHY Sp. z.o.o., issued on July 21, 2004 that:

- «- Tomasz Gudzowaty is the owner of 17,940 shares of YOURS PHOTOGRAPHY Sp. z.o.o., being approximately 99.67% of the company's total share capital;
- such shares are fully paid-up;
- Tomasz Gudzowaty is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
- on July 21, 2004, the 17,940 shares to be contributed are worth at least USD 1,454,062.33, this estimation being based on generally accepted accountancy principles.»

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities, and,

2) in cash so that the amount of two hundred and thirty-one thousand four hundred and thirty-seven point sixty-seven United States Dollars (231,437.67 USD) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital is set at one million seven hundred thousand United States Dollars (1,700,000.- USD) divided into seventeen thousand (17,000) share quotas of one hundred United States Dollars (100.- USD) each.»

*Third resolution*

The sole shareholder decides to amend the company's name into YOURS EUROPE, S.à r.l. and decides the subsequent amendment of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4.** The Company will have the name YOURS EUROPE, S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is terminated.

## Costs

The appearing party, represented as stated hereabove, refers, for what concerns the contribution in kind, to article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

For the purpose of the registration, the amount of two hundred and thirty-one thousand four hundred and thirty-seven point sixty-seven United States Dollars (231,437.67 USD) is evaluated at one hundred and ninety-one thousand nine hundred and five Euro twenty cent (191,905.20 EUR).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately four thousand two hundred Euro (4,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Tomasz Gudzowaty, administrateur de société, demeurant à Wierzynskiego 2, 01-687 Varsovie, Pologne, ici représenté par Monsieur Maciej Jamka, attorney, demeurant à Varsovie,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Varsovie, le 21 juillet 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul associé actuel de la société GARO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 922 du 9 septembre 2003;

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant d'un million six cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents dollars des Etats-Unis (1.685.500,- USD) pour le porter de son montant actuel de quatorze mille cinq cents dollars des Etats-Unis (14.500,- USD) à un million sept cent mille dollars des Etats-Unis (1.700.000,- USD) par l'émission de seize mille huit cent cinquante-cinq (16.855) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Est alors intervenu aux présentes, l'associé unique, prénommé, représenté comme dit ci-avant, qui déclare souscrire les seize mille huit cent cinquante-cinq (16.855) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement comme suit:

1) par apport en nature de 17.940 parts d'une valeur de marché de 293,86 PLN par part représentant PLN 5.271.848,4 soit 99,67% du capital de la société polonaise YOURS PHOTOGRAPHY Sp. z.o.o., avec siège social à Gdanska 51, 01-691, Varsovie, Pologne, représentant un montant équivalent d'un million quatre cent cinquante-quatre mille soixante-deux virgule trente-trois dollars des Etats-Unis (USD 1.454.062,33) au taux de change de PLN 3,6256 pour 1,00 USD en vigueur le 21 juillet 2004.

Il résulte d'un certificat délivré par l'administrateur-délégué de YOURS PHOTOGRAPHY Sp. Z.o.o., émis le 21 juillet 2004 que:

«- Tomasz Gudzowaty est propriétaire de 17.940 parts sociales de YOURS PHOTOGRAPHY Sp. z.o.o., soit 99,67% du capital social total.

- les parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- Tomasz Gudzowaty est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces parts sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

- en date du 21 juillet 2004, les 17.940 parts sociales à apporter ont une valeur d'au moins USD 1.454.062,33, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.»

Ce certificat restera, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être formalisé avec lui, et

2) en espèces de sorte que la somme de deux cent trente et un mille quatre cent trente-sept virgule soixante-sept dollars des Etats-Unis (231.437,67 USD) se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'associé décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million sept cent mille dollars des Etats-Unis (1.700.000,- USD) représenté par dix-sept mille (17.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune.»

*Troisième résolution*

L'associé décide de modifier la dénomination sociale en YOURS EUROPE, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société aura la dénomination YOURS EUROPE, S.à r.l.»  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, se réfère, en ce qui concerne l'apport en nature, à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de deux cent trente et un mille quatre cent trente-sept virgule soixante-sept dollars des Etats-Unis (231.437,67 USD) est évalué à cent quatre-vingt-onze mille neuf cent cinq Euros vingt centimes (191.905,20 EUR).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ quatre mille deux cents Euros (4.200,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Jamka, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 août 2004, vol. 428, fol. 41, case 5. – Reçu 1.919,05 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

J.-J. Wagner.

(065313.3/242/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**RESTAURANT CHEZ ZHANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7217 Bereldange, 2, rue de Bridel.

R. C. Luxembourg B 102.177.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Ailing Zhang, cuisinier, demeurant à L-4818 Rodange, 39, avenue Dr Gaasch,
- 2) Monsieur Zuyuan Zhang, cuisinier, demeurant à L-4818 Rodange, 39, avenue Dr Gaasch,
- 3) Madame Shaoling Jin, cuisinière, épouse de Monsieur Liangming Sun, demeurant à L-4443 Belvaux, 1, Quartier de l'Eglise.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de RESTAURANT CHEZ ZHANG, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Bereldange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques. Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par exception, le premier exercice comprendra le temps à courir depuis le jour de la formation de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

**Art. 15.** Un bilan, ainsi qu'un compte de profits et pertes sont dressés annuellement. Sur le bénéfice net, un prélèvement de cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve est obligatoire.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1) Monsieur Ailing Zhang, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Monsieur Zuyuan Zhang, prénommé, trente-cinq parts sociales. . . . .	35
3) Madame Shaoling Jin, prénommée, quinze parts sociales. . . . .	15
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de 1.000,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Ailing Zhang, prénommé, comme gérant responsable du département restauration et
  - Madame Shaoling Jin, prénommée, comme gérante responsable du département débit de boissons, avec pouvoir d'engager la société par leurs signatures conjointes.
- 2) L'adresse de la société est fixée à L-7217 Bereldange, 2, rue de Bridel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Zhang, Z. Zhang, S. Jin, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, vol. 144S, fol. 45, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

P. Frieders.

(065724.3/212/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

**DEBUE & ZEIMES DOCTEURS EN MEDECINE VETERINAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 7, rue de Leudelange.

R. C. Luxembourg B 102.181.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre Debue, médecin vétérinaire, né à Ixelles (Belgique) le 12 août 1961, demeurant à L-8079 Bertrange, 7, rue de Leudelange;

2.- Madame Carine Zeimes, médecin vétérinaire, née à Luxembourg le 2 novembre 1963, épouse de Monsieur Pierre Debue, demeurant à L-8079 Bertrange, 7, rue de Leudelange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de DEBUE & ZEIMES DOCTEURS EN MEDECINE VETERINAIRE, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation de cabinets de médecine vétérinaire.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Pierre Debue, médecin vétérinaire, né à Ixelles (Belgique) le 12 août 1961, demeurant à L-8079 Bertrange, 7, rue de Leudelange, soixante-trois parts sociales . . . . .	63
--	----

2.- par Madame Carine Zeimes, médecin vétérinaire, née à Luxembourg le 2 novembre 1963, épouse de Monsieur Pierre Debue, demeurant à L-8079 Bertrange, 7, rue de Leudelange, soixante-deux parts sociales . . . . .	62
---	----

Total: cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
---	-----

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est à L-8079 Bertrange, 7, rue de Leudelage.
- 2) Sont nommés gérants techniques de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre Debue, prénommé, et
- Madame Carine Zeimes, prénommée.

- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant technique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Debue, C. Zeimes, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 70, case 7. – Reçu 62,50 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 août 2004.

T. Metzler.

(065740.3/222/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

**MAILLEFER PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 82.900.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1°) La société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, avec siège social au 18-20, Dumaresq Street, St. Hélier, Jersey JE2 3RL, Channel Islands, agissant en tant que general partner des limited partnerships EUROKNIGHTS IV US 1 L.P., EUROKNIGHTS IV US 2 L.P., EUROKNIGHTS IV US 3 L.P., EUROKNIGHTS IV JERSEY 1 L.P., EUROKNIGHTS IV JERSEY 2 L.P., EUROKNIGHTS IV ARGOS SODITIC GROUP L.P.,

ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 9 janvier 2004;

2°) Monsieur Pentti Hatala, Chief Executive Officer, demeurant au 24, Sous Bougy, CH-1170 Aubonne, Suisse,

ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 15 janvier 2004;

3°) Monsieur Patrick Burnand, Chief Operating Officer, demeurant au 24, Chemin de l'Azur, CH-1090 La Croix (Lutry), Suisse,

ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 15 janvier 2004;

4°) Monsieur Georges Duruz, Executive Vice President Customer service Units, demeurant Chemin du Raffort, CH-1083 Mézières, Suisse,

ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 15 janvier 2004;

5°) Monsieur Manuel Felder, Executive Vice President Sales & Marketing, demeurant au 13A, route du Lac, CH-1026 Denges, Suisse,

ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 15 janvier 2004;

6°) Monsieur Antti-Jussi Rissanen, Executive Vice President Products & Projects, demeurant au 29, rue de Fosses-Dessous, CH-1170 Aubonne, Suisse,

ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 15 janvier 2004;

7°) Monsieur Frédéric Bursens, directeur de sociétés, demeurant au 5, chemin de la Fin Dessus, CH-1295 Tannay, Suisse,

ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 29 janvier 2004.

Ces procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire, ès qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le mandataire ès qualités qu'il agit a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1° à 6° étaient les seuls associés de la société à responsabilité limitée MAILLEFER PARTICIPATIONS, S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 82.900, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 18 du 4 janvier 2002, et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 225 du 9 février 2002.

II.- Le capital social est fixé à la somme de deux millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille huit cents euros (EUR 2.989.800,-) divisé en neuf mille neuf cent soixante-six (9.966) parts sociales d'une valeur nominale de trois cents euros (EUR 300,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et qui appartenaient aux associés comme suit:

1°) à la société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, prénommée, neuf mille deux cent quarante et une parts sociales . . . . .	9.241
2°) à Monsieur Pentti Hatala, prénommé, trois cent vingt-neuf parts sociales. . . . .	329
3°) à Monsieur Patrick Burnand, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	99
4°) à Monsieur Georges Duruz, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales. . . . .	99
5°) à Monsieur Manuel Felder, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	99
6°) à Monsieur Antti-Jussi Rissanen, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales. . . . .	99
Total: neuf mille neuf cent soixante-six parts sociales . . . . .	9.966

III.- Aux termes d'une cession de parts sociales sous seing privé, datée du 18 décembre 2003, la société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, préqualifiée, a cédé quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Frédéric Bursens, préqualifié.

La cédante, reconnaît, par son mandataire, qu'à ce jour, le prix de cession lui a été intégralement payé.

Une copie de ladite cession de parts sociales sous seing privé, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

IV.- Il résulte d'une déclaration des gérants de la société MAILLEFER PARTICIPATIONS, S.à r.l., datée du 28 janvier 2004, que la susdite cession de parts sociales sous seing privé a été dûment signifiée à la société.

Ladite déclaration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

V.- Les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'agréer la cession de parts sociales sous seing privé intervenue en date du 18 décembre 2003, par laquelle la société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, avec siège social au 18-20, Dumaresq Street, St. Hélier, Jersey JE2 3RL, Channel Islands a cédé à Monsieur Frédéric Bursens, demeurant au 5, chemin de la Fin Dessus, CH-1295 Tannay, 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales qu'elle possédait dans la société à responsabilité limitée MAILLEFER PARTICIPATIONS, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Il en résulte que les anciens associés de la société acceptent Monsieur Frédéric Bursens comme nouvel associé dans la société MAILLEFER PARTICIPATIONS, S.à r.l.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la susdite cession de parts sociales sous seing privé, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 2.989.800 (deux millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille huit cents euros) représenté par 9.966 (neuf mille neuf cent soixante-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 300 (trois cents euros) chacune.

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1°) la société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, avec siège social au 18-20, Dumaresq Street, St. Hélier, Jersey JE2 3RL, Channel Islands, agissant en tant que general partner des limited partnerships EUROKNIGHTS IV US 1 L.P., EUROKNIGHTS IV US 2 L.P., EUROKNIGHTS IV US 3 L.P., EUROKNIGHTS IV JERSEY 1 L.P., EUROKNIGHTS IV JERSEY 2 L.P., EUROKNIGHTS IV ARGOS SODITIC GROUP L.P., neuf mille cent quarante-deux parts sociales . . . . .	9.142
2°) Monsieur Pentti Hatala, Chief Executive Officer, demeurant au 24, Sous Bougy, CH-1170 Aubonne, Suisse, trois cent vingt-neuf parts sociales. . . . .	329
3°) Monsieur Patrick Burnand, Chief Operating Officer, demeurant au 24, Chemin de l'Azur, CH-1090 La Croix (Lutry), Suisse, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	99
4°) Monsieur Georges Duruz, Executive Vice President Customer service Units, demeurant Chemin du Raftort, CH-1083 Mézières, Suisse, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales. . . . .	99
5°) Monsieur Manuel Felder, Executive Vice President Sales & Marketing, demeurant au 13A, route du Lac, CH-1026 Denges, Suisse, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	99

6°) Monsieur Antti-Jussi Rissanen, Executive Vice President Products & Projects, demeurant au 29, rue de Fos- ses-Dessous, CH-1170 Aubonne, Suisse, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	99
7°) Monsieur Frédéric Bursens, directeur de sociétés, demeurant au 5, chemin de la Fin Dessus, CH-1295 Tan- nay, Suisse, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	99
Total: neuf mille neuf cent soixante-six parts sociales	9.966»

VI.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-) sont à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VII.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Lentz, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, vol. 142S, fol. 37, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 août 2004.

T. Metzler.

(065777.3/222/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

**MAILLEFER PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 82.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 août 2004.

T. Metzler.

(065791.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

**VMS ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 55.297.

Le siège de la société VMS ENGINEERING S.A., sise au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.297, a été dénoncé avec effet au 15 juin 2004 par son agent domiciliaire.

Messieurs Jean-Pierre Higuët, Stéphane Biver et Alexander Helm ont démissionné de leur fonction d'administrateurs de la société en date du 15 juin 2004.

Monsieur Clive W. Godfrey a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la société en date du 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

FIRST TRUST

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hatrmann.

(062297.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

**IMPRAGOLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 64, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 51.289.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Greiveldange, le 2 août 2004.

Signature.

(064016.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

**WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: USD 5,012,097,300.-.**Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 99.124.

In the year two thousand four, the twenty-first day of July at 5.00 p.m.  
Before Mr Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99.124 (the Company). The Company has been incorporated on February 10, 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 360 of April 1, 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 1, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 458 of April 30, 2004, and

there appeared WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.028,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 20, 2004.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that one hundred million two hundred forty-one thousand nine hundred forty-six (100,241,946) shares, having a nominal value of fifty Dollars of the United States of America (USD 50) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the financial year of the Company and amendment of article 14 of the Articles.
2. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First and sole resolution*

The Meeting resolves (i) that each financial year of the Company shall begin on March 2 and end on March 1 of the following year and as a result, (ii) to close on March 1, 2004, with retroactive effect, the first financial year of the Company, having started, as a result of transitory provisions following the incorporation of the Company, on February 10, 2004, so that the current financial year of the Company having started on March 2, 2004 will end on March 1, 2005, and (iii) to amend article 14 of the Articles which will henceforth read as follows:

«**Art. 14. Financial year.** The Company's accounting year begins on March 2 each year and ends on March 1 of the following year.»

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet, à 17.00 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 99.124 (la Société). La Société a été constituée le 10 février 2004 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 360 du 1<sup>er</sup> avril 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte du notaire soussigné, le 1<sup>er</sup> mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 458 du 30 avril 2004.

A comparu WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société constituée et existante, de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 90.028.

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I. que cent millions deux cent quarante et un mille neuf cent quarante-six (100.241.946) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'année sociale de la Société et modification de l'article 14 des Statuts.

2. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première et seule résolution*

L'Assemblée décide (i) que chaque année sociale de la Société commence le 2 mars et se termine au 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante et, en conséquence, (ii) de clôturer au 1<sup>er</sup> mars 2004, avec effet rétroactif, le premier exercice social de la Société, ayant commencé, en raison des dispositions transitoires adoptées lors de la constitution de la Société, le 10 février 2004, de façon à ce que l'année sociale actuelle, ayant commencé le 2 mars 2004, se clôturera le 1<sup>er</sup> mars 2005, et (iii) de modifier l'article 14 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 2 mars et se termine le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 juillet 2004, vol. 428, fol. 29, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(065932.3/242/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

**WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 99.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(065933.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

**AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 81.868.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la Société du 15 juillet 2004*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue le 15 juillet 2004 que:

- Monsieur Geoffrey Sullivan, né le 2 janvier 1969 à Dublin (Irlande), démissionne de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2004;

- Monsieur Paul Byrne, né le 29 août 1968 à Dublin (Irlande), est nommé gérant de la Société avec effet au 30 avril 2004 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00121. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065651.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**VICTORLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 78.415.

L'an deux mille quatre, le huit juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

LUX-PUGLIA S.A. de L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 72.132, constituée suivant acte Frank Molitor de Dudelange en date du 4 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 981 du 21 décembre 1999, modifiée suivant acte sous seing privé du 8 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1006 du 2 juillet 2002,

ici représentée par Anna Maria Pierri, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué,

associée unique de VICTORLUX, S.à r.l. de L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 78.415, constituée suivant acte Frank Molitor de Dudelange en date du 26 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 285 du 20 avril 2001, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange en date du 12 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 78 du 21 janvier 2004.

La comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère dûment convoquée, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Elle demet Celestino De Caro, directeur d'hôtel, né à Fasano (Italie), le 23 février 1966, demeurant à L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond de ses fonctions de gérant et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

*Seconde résolution*

Elle confirme Vito Giuseppe Daddato, cuisinier, né à Gioia del Colle (Italie), le 22 janvier 1977, demeurant à L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol comme gérant unique.

La Société est engagée par la signature du gérant unique.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. G. Daddato, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2004, vol. 887, fol. 3, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 juillet 2004.

F. Molitor.

(064230.3/223/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

**GEDEON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 57.807.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company established in Luxembourg under the denomination of GEDEON INVESTMENTS S.A., R. C. Luxembourg B 57.807, a company having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 16, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 209 of April 28, 1997.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the same notary, dated November 21, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 166 of March 20, 1998.

The meeting begins at 5.15 p.m., Ms Sonia Garcia, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, «Maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Nathalie Jacquemart, «licenciée en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

1.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the two thousand (2,000) shares with a former par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, representing the total former capital of two million Luxembourg francs (LUF 2,000,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. To convert the issued share capital of presently 2,000,000.- LUF to 49,578.70 EUR with effect from 1st January 2002.

2. To convert the authorised share capital of presently 10,000,000.- LUF to 247,893.52 EUR with effect from 1st January 2002.

3. To cancel the par value of the shares.

4. To subsequently amend Article 5 of Incorporation, which shall henceforth read as follows:

**«Art. 5. - Capital**

5.1. The company has a subscribed and issue capital of forty-nine thousand five hundred and seventy-eight euro and seventy cent (49,578.70 EUR) divided into two thousand (2,000) shares having no par value.

5.2. The company shall have an authorised capital of two hundred forty-seven thousand and eight hundred ninety-three euro and fifty-two cent (247,893.52 EUR) divided into ten thousand (10,000) shares having no par value.»

5. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The par value of the shares is deleted.

*Second resolution*

It is stated that the share capital is expressed in euro, with effect from the 1st January 2002, so that said share capital is fixed at EUR 49,578.70, divided into 2,000 shares without par value.

As well, it is stated that the authorised capital is expressed in euro, with effect from the 1st January 2002, so that said authorised capital is fixed at EUR 247,893.52

As a consequence, Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

**«Art. 5. - Capital**

5.1. The company has a subscribed and issue capital of forty-nine thousand five hundred and seventy-eight euro and seventy cent (49,578.70 EUR) divided into two thousand (2,000) shares having no par value.

5.2. The company shall have an authorised capital of two hundred forty-seven thousand and eight hundred ninety-three euro and fifty-two cent (247,893.52 EUR) divided into ten thousand (10,000) shares having no par value.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed at 5.30 p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatre, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GEDEON INVESTMENTS S.A., R. C. Luxembourg B 57.807, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 209 du 28 avril 1997.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 21 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 166 du 20 mars 1998.

La séance est ouverte à dix-sept heures quinze sous la présidence de Mademoiselle Sonia Garcia, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Nathalie Jacquemart, licenciée en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille (2.000) actions ayant eu une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social antérieur de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion du capital social actuellement de 2.000.000,- LUF en 49.578,70 EUR, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.
2. Conversion du capital autorisé actuellement de 10.000.000,- LUF en 247.893,52 EUR, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.
3. Suppression de la valeur nominale des actions.
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. - Capital**

5.1. Le capital souscrit de la société est fixé à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (49.578,70 EUR), représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

5.2. Le capital autorisé de la société est établi à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (247.893,52 EUR), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La valeur nominale des actions est supprimée.

*Deuxième résolution*

Il est constaté que le capital social est exprimé en euros, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, de sorte que ledit capital social est fixé à EUR 49.578,70, divisé en 2.000 actions sans désignation de valeur nominale.

De même, il est constaté que le capital autorisé est exprimé en euros, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, de sorte que ledit capital autorisé est fixé à EUR 247.893,52, divisé en 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. - Capital**

5.1. Le capital souscrit de la société est fixé à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (49.578,70 EUR), représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

5.2. Le capital autorisé de la société est établi à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (247.893,52 EUR), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: S. Garcia, R. Thill, N. Jacquemart, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 144S, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

A. Schwachtgen.

(066014.3/230/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

**GEDEON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 57.807.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 968 du 26 juillet 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(066015.3/230/0) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

**PROFESSIONAL INVESTMENT CONSULTANT (EUROPE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 70.687.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 juillet 2004.

Signature.

(064608.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

**ELBA TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 146, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 37.371.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signatures.

(064432.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

---

**ELBA TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 146, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 37.371.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signatures.

(064429.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

---

**ELBA TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 146, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 37.371.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signature.

(064426.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

---

**UN.BA.KA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 43.039.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(065224.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**UN.BA.KA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 43.039.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg  
en date du 23 juillet 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2002.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01663. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065211.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**VIEUX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 4, rue Plaetis.  
R. C. Luxembourg B 14.014.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch le 4 août 2004, réf. LSO-AT00040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK, S.à r.l.

Signature

(065303.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**VIEUX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 4, rue Plaetis.  
R. C. Luxembourg B 14.014.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch le 4 août 2004, réf. LSO-AT00041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNK, S.à r.l.

Signature

(065302.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**VIEUX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 4, rue Plaetis.  
R. C. Luxembourg B 14.014.

Le bilan au 17 décembre 2003, enregistré à Diekirch le 4 août 2004, réf. LSO-AT00042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNK, S.à r.l.

Signature

(065301.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**COMPAGNIE GENERALE DU LUXEMBOURG INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 50, rue Poincaré.  
R. C. Luxembourg B 47.757.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Ulrich Henry, directeur de sociétés, né à Siegen (République Fédérale d'Allemagne) le 27 mars 1946, demeurant à L-2342 Luxembourg, 50, rue Raymond Poincaré.

Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- COMPAGNIE GENERALE DU LUXEMBOURG INTERNATIONALE S.A. de L-2342 Luxembourg, 50, rue Poincaré, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.757, a été constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit de Mersch du 17 mai 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 374 du 3 octobre 1994, modifiée suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange du 12 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 395 du 12 mars 2002, modifiée suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange du 3 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1355 du 18 septembre 2002.

- Son capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, divisé en mille (1.000) actions de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libéré.

- Le comparant est devenu propriétaire des mille (1.000) actions de ladite société.

- Le comparant, se considérant liquidateur, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.
- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes sur l'exécution de leur mandat.
- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-2342 Luxembourg, 50, rue Poincaré.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: U. Henry, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2004, vol. 887, fol. 1, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 juillet 2004.

F. Molitor.

(064204.3/223/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

---

### **JONGBESCH S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de la décision collective du 1<sup>er</sup> juillet 2004*

Par décision collective du 1<sup>er</sup> juillet 2004, le siège social de la société est transféré de L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour extrait conforme

F. Laplume

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065472.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

### **HSB NORDBANK AG LUXEMBOURG BRANCH, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 27.292.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 août 2004.

Signature.

(065497.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

### **IDEA MULTIMANAGER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.105.

Les actionnaires de IDEA MULTIMANAGER SICAV sont avisés que le conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires de fusionner IDEA MULTIMANAGER SICAV avec BANCA LOMBARDA SICAV dont le siège social est établi à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, laquelle absorbera intégralement IDEA MULTIMANAGER SICAV suivant le projet de fusion publié dans le Mémorial C du 20 septembre, 2004.

Messieurs les Actionnaires sont dès lors convoqués par le présent avis à une

#### **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 octobre 2004 à 11.00 heures par-devant notaire au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Approbation de la fusion de IDEA MULTIMANAGER SICAV avec BANCA LOMBARDA SICAV par l'absorption de IDEA MULTIMANAGER SICAV par BANCA LOMBARDA SICAV.

En particulier, les actionnaires, après avoir entendu: le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 20 septembre 2004, et déposé au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg-Ville et le rapport de vérification préparé par PricewaterhouseCoopers et par DELOITTE S.A., agissant en tant qu'experts indépendants concernant la fusion des deux sociétés, en application de l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée des actionnaires de BANCA LOMBARDA SICAV, s'il y a lieu, sont amenés à:

- approuver le projet de fusion;

- approuver la fusion des compartiments de IDEA MULTIMANAGER SICAV avec certains compartiments de BANCA LOMBARDA SICAV selon les dispositions prévues dans le projet de fusion par le transfert des actifs et passifs respectifs avec effet à la date effective de la fusion, à savoir le 20 décembre, 2004. L'échange des actions se basera sur la parité calculée par rapport aux valeurs nettes d'inventaire des compartiments concernés des deux sociétés déterminées au 17

décembre 2004. Le transfert des avoirs s'opérera comme suit, conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987:

1. Les avoirs du compartiment IDEA MULTIMANAGER SICAV - Equity Italy seront transférés dans le compartiment BANCA LOMBARDA SICAV - Italian Equities en échange d'actions de ce compartiment;

2. Les avoirs du compartiment IDEA MULTIMANAGER SICAV - Euro Bond seront transférés dans le compartiment BANCA LOMBARDA SICAV - Euro Bond en échange d'actions de ce compartiment;

3. Les avoirs du compartiment IDEA MULTIMANAGER SICAV - Short Term Bond seront transférés dans le compartiment BANCA LOMBARDA SICAV - Short Term EURO en échange d'actions de ce compartiment;

4. Les avoirs du compartiment IDEA MULTIMANAGER SICAV - High Yield Bond seront transférés dans le compartiment BANCA LOMBARDA SICAV - Emerging Markets Bond en échange d'actions de ce compartiment;

5. Les avoirs des compartiments IDEA MULTIMANAGER SICAV - World Opportunities et IDEA MULTIMANAGER SICAV - Equity Global Trend seront transférés dans le nouveau compartiment BANCA LOMBARDA SICAV - Global Equities en échange d'actions de compartiment;

6. Les avoirs des compartiments IDEA MULTIMANAGER SICAV - Equity European Absolute Return et IDEA MULTIMANAGER SICAV - Equity European Value seront transférés dans le compartiment BANCA LOMBARDA SICAV - European Equities en échange d'actions de ce compartiment;

7. Les avoirs du compartiment IDEA MULTIMANAGER SICAV - Dynamic Trend seront transférés dans le nouveau compartiment BANCA LOMBARDA SICAV - Flexible en échange d'actions de ce compartiment;

8. Les avoirs du compartiment IDEA MULTIMANAGER SICAV - Equity USA Value seront transférés dans le compartiment BANCA LOMBARDA SICAV - North American Equities en échange d'actions de ce compartiment.

- décider l'annulation de toutes les actions de IDEA MULTIMANAGER SICAV ainsi que sa dissolution;

- s'assurer que toutes les mesures seront prises par le conseil d'administration de BANCA LOMBARDA SICAV pour l'exécution du projet de fusion qui deviendra effectif le 20 décembre, 2004;

- donner décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises et décider de la conservation des livres de IDEA MULTIMANAGER SICAV.

Les documents ci-dessous sont disponibles pour consultation au siège social aux heures d'ouverture normales des bureaux et des copies peuvent y être obtenues sans frais:

- le projet de fusion;

- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des exercices 2001, 2002 et 2003 pour IDEA MULTIMANAGER SICAV et 2002, 2003 et 2004 pour BANCA LOMBARDA SICAV;

- Un état comptable arrêté au 30 juin 2004 pour IDEA MULTIMANAGER SICAV;

- les procès-verbaux des réunions des conseils d'administration des deux sociétés;

- les rapports d'examen du projet de fusion établi par PricewaterhouseCoopers pour IDEA MULTIMANAGER SICAV et par DELOITTE S.A. pour BANCA LOMBARDA SICAV.

Les décisions sur les points portés à l'ordre du jour ne pourront être prises que si plus de la moitié des actions sont présentes ou représentées et qu'au moins 2/3 des voix des actions présentes ou représentées se prononcent en faveur de telles décisions.

Les détenteurs d'actions aux porteurs pourront voter à l'Assemblée:

\* en personne en présentant à l'Assemblée un certificat de blocage émis par la banque dépositaire UBS (LUXEMBOURG) S.A. ou la Banque correspondante italienne, BNP PARIBAS MILANO SUCCURSALE, qui sera émis contre le dépôt de leurs actions, au plus tard le 23 octobre 2004.

\* à l'aide de procuration en complétant la formule de procuration et en demandant le blocage de leurs actions. Les formules de procuration devront être envoyées avec le certificat de blocage et devront tous deux être parvenus à IDEA MULTIMANAGER SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. au plus tard le 23 octobre 2004.

Les actions ainsi bloquées seront retenues jusqu'au lendemain de l'Assemblée.

Tout actionnaire de IDEA MULTIMANAGER SICAV qui ne serait pas d'accord avec le projet de fusion a le droit de demander le rachat de ses actions sans frais du 24 septembre 2004 jusqu'au 24 octobre 2004 inclus.

(04390/755/74)

*Le Conseil d'Administration.*

### **INVESCO VOYAGER, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 87.425.

Due to a lack of quorum, the Extraordinary General Meeting held on 11 October 2004, was not able to validly decide on its agenda, the Shareholders are invited to attend a reconvened

#### **EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders of the Company to be held at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, on *November 22, 2004* at 9.00 a.m. with the following agenda:

#### *Agenda:*

1. Decision on the dissolution of the Company.
2. Appointment of the liquidator and determination of his powers.
3. Discharge to the Directors.
4. Approval on the payment of the creditors and the distribution of the assets to the remaining shareholders after payment of the debts.
5. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. The decisions will be validly adopted by two-thirds of the shares represented at the respective meeting.

Registered Shareholders have to inform the Board of Directors by mail of their intention to attend the Meeting at least five business days prior to the date of the Meeting.

I (04391/755/22)

*By order of the Board of Directors.*

---

**RIDGEWELL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.962.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 novembre 2004 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (04194/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CASTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 72.867.

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

**ASSEMBLEE GENERALE**

qui aura lieu le jeudi 4 novembre 2004 à 11.00 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004 et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Adresse pour le dépôt d'actions: FIDUCIAIRE CONTINENTALE  
16, allée Marconi  
L-2120 Luxembourg

Les actions sont à déposer au plus tard cinq jours avant l'assemblée générale.

I (04370/504/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**IRIDIUM FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 90.644.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 5 novembre 2004 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (04333/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LAFIN S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 83.258.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *November 5, 2004* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the amended accounts as at December 31, 2002 and of the amended allocation of the results as at December 31, 2002
3. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
6. Miscellaneous.

I (04193/795/18)

*The Board of Directors.*

---

**NEDAMO CONSOLIDATED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 48.051.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *4 novembre 2004* à 9.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

I (04357/655/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PROMARK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 47.174.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *3 novembre 2004* à 9.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires.
5. Question de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
6. Divers.

I (04358/655/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EMMEDUE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 44.739.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le vendredi *5 novembre 2004* au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04404/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TELEMADE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 86.588.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 novembre 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

I (04375/696/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERPORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 43.902.

Etant donné qu'aucun actionnaire n'était présent ou représenté et que le rapport annuel audité de la Société n'a pu être remis dans les délais requis, Madame la Présidente de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2004 avait décidé de surseoir aux décisions de l'ordre du jour et de convoquer une nouvelle assemblée qui se tiendrait ultérieurement et qui prendrait les décisions relatives à ces points.

Nous vous prions dès lors de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

(l'«Assemblée») d'INTERPORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable (la «Société»), qui se tiendra au siège social de la Société, le vendredi 5 novembre 2004 à 12.00 heures, et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2004.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos au 31 mars 2004.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège de la Société, où des formules de procuration sont disponibles.

I (04403/755/27)

*Pour le Conseil d'Administration.*

---

**PEF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 53.280.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 octobre 2004 à 11.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Clôture de la liquidation.

5. Désignation de l'endroit où les livres et document sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans.

Pour assister ou être représentés à ces assemblées, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant les Assemblées au siège social.

II (04204/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MORA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 35.659.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le *jeudi 28 octobre 2004* à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04205/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ELDERBERRY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 24.287.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *mercredi 3 novembre 2004* à 11.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04229/755/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ANGLO IRISH BANK WORLD DERIVATIVES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 61.316.

Shareholders of ANGLO IRISH BANK WORLD DERIVATIVES («the SICAV») are kindly invited to attend an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office of the SICAV on *26th October, 2004* at 11.30 am for the purpose of considering and voting upon the following Agenda:

*Agenda:*

1. Winding-up and opening of the liquidation of the SICAV.
2. Appointment of a liquidator.
3. Determination of the powers of the liquidator.
4. Determination of the remuneration of the liquidator
5. Miscellaneous.

The shareholders are informed that the determination of the Net Asset Value per share and the issue and redemption of the shares in the SICAV will be suspended as from 6th October, 2004.

The shareholders are further advised that the resolutions on the above mentioned Agenda will require a quorum of fifty percent of the shares issued and outstanding, and that those resolutions shall be passed by a two thirds majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

II (04303/584/23)

*The Board of Directors.*

---

**INDUSTRIAL INVESTMENTS & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 86.662.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held at the address of the registered office, on *October 25, 2004* at 14.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Elections.
6. Miscellaneous.

II (04252/534/16)

*The Board of Directors.*

---

**ASSET LIFE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.352.

The shareholders of ASSET LIFE are convened to the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

that will be held at route d'Esch 46-48 in L-2965 Luxembourg, on the *25<sup>th</sup> October 2004* at 10.30 in order to approve a complete rewriting of the articles of incorporation of ASSET LIFE.

The new registered office of the Company will be situated at 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, with effect on *25<sup>th</sup> October 2004* or on *29<sup>th</sup> November* at the latest.

The Meeting may deliberate legitimately if and when the shareholders attending the meeting or being represented account for at least half of the share capital. Decisions on rewriting the articles of incorporation shall be taken by a two third majority of the votes that are present or represented. If the quorum is not reached, another Extraordinary General Meeting shall be convened on the *29<sup>th</sup> November 2004* at route d'Esch 46-48 in L-2965 Luxembourg. The second General Assembly shall deliberate legitimately no matter how much capital is present or represented.

Bearer shares and proxies must be deposited at the headquarters or branch offices of ING LUXEMBOURG, at least five clear days before the Meeting.

A draft of the articles of incorporation may be obtained free of charge by any shareholder from the Administration Agent of the Company, namely ING LUXEMBOURG, Fund Administration, 3, rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg or at the registered office of the company.

II (04305/755/22)

*The Board of Directors.*

---

**S.S.V. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 33.503.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *mardi 26 octobre 2004* à 15.00 heures à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats afférents.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

II (04317/528/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ING INDEX LINKED FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 67.912.

Les actionnaires d'ING INDEX LINKED FUND («la Société») sont conviés à une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra dans les bureaux d'ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, le 25 octobre 2004 à 10.00 heures afin d'entériner une révision complète des statuts d'ING INDEX LINKED FUND.

Le nouveau siège social de la Société sera situé 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg à compter du 25 octobre 2004 ou du 29 novembre 2004 au plus tard.

Pour que l'assemblée puisse délibérer valablement, les actionnaires participant à l'assemblée ou représentés doivent représenter au moins la moitié du capital actions. La décision de révision des statuts exige une majorité des deux tiers des votes présents ou représentés. Si le quorum n'est pas réuni, une autre assemblée générale extraordinaire sera convoquée le 29 novembre 2004 à 10.00 heures, route d'Esch 46-48, L-2965 Luxembourg. La deuxième assemblée générale pourra délibérer valablement quelle que soit la part du capital présente ou représentée.

Les actions au porteur et les procurations doivent être déposées au siège ou aux succursales d'ING BELGIUM S.A. ou d'ING LUXEMBOURG au moins cinq jours entiers avant l'assemblée.

Chaque actionnaire peut obtenir gratuitement un exemplaire du projet de statuts auprès de l'agent d'administration de la Société, ING LUXEMBOURG, Administration des fonds.

II (04334/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**TF GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 67.571.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui se tiendra le lundi 25 octobre 2004 à 10.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2<sup>ème</sup> étage) avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 octobre 2003 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Elections statutaires;
8. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

II (04335/693/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCIETE FINANCIERE RENAISSANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 16.542.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

*Signature.*

(065569.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.